

L'élection municipale de mars 2026 :

Quelles sont les perspectives du P.C.F pour la ville d'Arcachon ?

Parti Communiste Français – Fédération de la Gironde – Section « Edmond Doré-Pays de Buch » - Cellule d'Arcachon

À : Jean Querbes (Président de Section)
De : Fabien Caignard
CC : Section « Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre »
Date : Août 2025 (MAJ Février 2026)

Commentaires : Les élections municipales se préparent dans un contexte national incertain : censure du gouvernement Bayrou en septembre, dissolution, obstruction/opposition parlementaire sur le vote du budget (trop austéritaire pour la vie quotidienne des Français et trop inégal de même qu'injuste sur les domaines ciblés, les moyens amputés ainsi que sur les efforts (exigés ou non envisagés), mouvements sociaux, report de l'élection...

L'élection municipale de la commune d'Arcachon échappe-t-elle à ces facteurs extérieurs ? La situation des finances locales (resserrement/étranglement pour le Département, sollicitation tous azimuts et début du recours à l'emprunt pour la Région) impacte – t – elle de manière significative le budget communal ? La ville d'Arcachon a-t-elle infléchi l'hypertrophie touristique ou est – elle en pleine « touristification » ? Quel est le bilan de la majorité « LR » ? Quelles sont les besoins de la population permanente ? Quelle vision pour la commune à l'horizon 2030 ?

Il faut s'interroger sur le niveau d'endettement de la commune qui a beaucoup augmenté : Etat ou collectivités mauvais payeurs ? Précaution pour l'avenir pour agir ? Stratégie d'étranglement budgétaire pour réduire à l'impuissance la prochaine équipe municipale ?

I. Les données qui posent questions et qui peuvent orienter l'action communale

- **Population municipale** : 10895 (INSEE.2022) ou 11579 (budget communal supplémentaire 2025) dont 60.5% à 60 ans et +, 24.2% entre 30 et 59 ans, 15.3% entre 0 et 29 ans.
- **Nombre de logements** (INSEE.2022) : 17717 dont 32.1% de résidences principales, 62.2% de résidences secondaires et 1.4% de logements vacants.
- **Foyers fiscaux en 2022** (DGFIP) : 8812 dont 6.21% avec un RFR > à 100 000€, 27.48% avec un RFR < à 15000€
- **Revenu fiscal moyen** (DGFIP. 2022) : 40237€
- **Revenu médian des ménages fiscaux** (INSEE.2021) : 27150€
- **Composition des ménages** (INSEE. 2022) : 3488 célibataires, 4019 couples sans enfants, 1844 familles avec au moins 1 enfant et 1077 familles monoparentales
- **Taux de chômage** : entre 10.6% et 11.3%
- **Nombre d'électeurs inscrit** (municipale 2020) : 10788
- **Nombre de logements sociaux manquant** : 664
- **Budget principal Section Investissement** (Budget supplémentaire 2025) : 27 918 715€
 - o **Section Fonctionnement** : 42 032 990€
- **Emprunts et dettes assimilés** : 17 800 000€ (R.I)
- **Remboursement des emprunts et dettes assimilés** : 2 786 695€ (D.I)

Pour analyser les données concernant la sociologie et l'activité économique : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-33009>

II. Bilan de la mandature et projections pour l'avenir

La commune reste une ville « riche » majoritairement peuplée de retraités souvent célibataires majoritairement féminines. Le regain démographique est ponctuel et instable. Il y a une population familiale monoparentale, recomposée ou non. Il y a un clivage au niveau des revenus des ménages.

La commune dispose d'un bon équipement pour satisfaire les besoins de sa population mais en se reposant beaucoup sur le secteur privé marchand (lucratif ; conventionné ; associatif) en ce qui concerne les services liés à la perte d'autonomie et à la dépendance. C'est pourquoi le P.C.F propose la mise en place d'une politique de santé, sociale, médico-sociale et sanitaire sociale grâce un investissement massif dans le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il faut répondre aux besoins des chômeurs, des employés, des salariés, des ménages à revenus instables, petites pensions avec des SERVICES PUBLICS LOCAUX. Nous nous appuierons sur les besoins et expériences des quelques 1500 particuliers employeurs de la commune. Nous soutiendrons la création et l'action concrète d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

Arcachon est une petite ville, une station balnéaire, une destination touristique et sous-préfecture. Nous devons impérativement soutenir l'activité des centaines de commerçants et milliers d'entrepreneurs de notre commune. Le P.C.F propose que la mairie se porte acquéreur des locaux, baux des commerçants, de devenir le prestataire des actions des associations de commerçants, d'orienter les nouvelles ouvertures vers le type de commerce où la commune a une carence. Nous souhaitons également obtenir une évolution de la réglementation de l'énergie sur la notion d'intérêt public local. Nous voulons, à terme, que les collectivités locales qui produisent et distribuent de l'énergie « verte » dans les réseaux puissent être des fournisseurs d'énergie aux acteurs économiques indispensables à la vie de leurs territoires. La baisse des prix de l'énergie ainsi obtenue devra se traduire par des contreparties sociales ou une baisse du prix final au consommateur. LES SOCIAUX DEMOCRATES, LES LIBÉRAUX, LES CONSERVATEURS ONT BRISÉ LE MONOPOLE d'EDF-GDF ET LIBÉRALISER LES PRIX ! RETABLISSEZ LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE COMMUNALE !

Le dynamisme culturel doit être maintenu mais il faut une nouvelle patte, un nouveau souffle, un nouveau nez. La culture, l'éducation, le sport, la mobilité doivent bénéficier à tous ils doivent surtout être accessibles et proposés aux plus précaires et modestes grâce au TAUX DE PARTICIPATION INDIVIDUALISÉ.

La majorité « Les Républicains » a continué sa politique de « petits pas » en matière de logement social et de « tapis rouge » pour le haut standing. Le P.C.F propose de RETABLIR l'ÉGALITÉ. Les seuls permis de construire délivrés seront pour le logement très social. Il ne peut y avoir de diversification du parc social qu'une fois atteint les 25% de la loi SRU ! Ensuite la mixité sociale peut permettre d'atteindre 30 à 40% de logements sociaux.

Il est possible de concilier aménagement du territoire et lutte contre le réchauffement climatique. Les bâtiments publics peuvent accueillir des panneaux photovoltaïques et produire de l'énergie solaire. La voie publique peut être moins artificialisée et redonner une place à la Nature tout en maintenant la sécurité. Le Bassin d'Arcachon doit se revivifier en retirant les activités humaines sportives et/ou de plaisance polluantes. Il faut conserver son patrimoine tout en se projetant vers un avenir durable. C'est pourquoi le P.C.F propose un éco-quartier flottant dans le périmètre de l'île aux oiseaux et des cabanes tchanquées.

Enfin, puisque le maire est l' élu le plus au contact avec la population et que la commune est le lien le plus proche, plus direct entre le peuple et ses représentants, le P.C.F propose de penser à tous les habitants et à tous les élus municipaux du monde en mettant en place un container par semestre pour l'Ukraine, Gaza et Cuba et ce jusqu'à la fin du conflit, de l'occupation et de l'embargo !

III. Ce que nous proposons au débat et à la réflexion pour la mandature 2026-2032

Compétences communales	Nos propositions d'actions/de projets à l'échelle municipale Les prolongements dépendants de la COBAS et autres coopérations intercommunales	Base juridique/ Base opérationnel déjà existante
Sécurité	Création d'une brigade canine : 8 à 10 binômes (1 chien + 1 Agent maître-chien x5) + 2 Agents maître-chien entraîneur = 2 binômes par quartier et en réserve 1 terrain pour un chenil	https://www.police-nationale.net/brigades-canines-police-municipale/
Action sociale et santé	Bilan des logements d'urgence pour femmes battues : Combien ? 6, 12, 24 et Où ? Acquérir le terrain et le/les bâtiments de l'EHPAD Larrieu pour accueillir une des « tour » de logements manquant Poursuivre le travail avec le « centre de ressource territorial » de la résidence St Dominique, l'ARS Mise en place du Taux de Participation Individuelle (TPI) Un « tiers lieu » avec un projet pour - La jeunesse (Service Civique/SNU/Service Civique Européen ; UN CHECK-UP SANTÉ POUR CHAQUE JEUNE DE 18 ANS. UN SOUTIEN AUX ÉTUDES MÉDICALES. En échange, ils s'engagent à exercer sur la commune pendant au moins 3 ans. METTRE EN PLACE UN CHÈQUE SPORT) - Les seniors (épanouissement individuel, améliorer l'accompagnement, maintenir le lien social, veiller à l'état de la personne et lutte contre la solitude dans un cadre collectif géré en régie : espaces de restauration/sortie/visite/lieux conviviaux/ salles communes/SAD : Ménage, préparation des repas, courses, toilette, faire un signalement) Planification de la construction de 5 tours de logements sociaux de 120 à 140 logements exclusivement sociaux : 1 par quartier dans un premier temps : voir urbanisme, logement et habitat, Environnement et patrimoine 1 Bureau et Service communal d'aides à la personne et d'auxiliaire de vie Ouverture 7/7 24H/24H 365/365 Des « M »	CCAS (étendre les missions, augmenter le budget, accroître le personnel statutaire) Contrat Local de Santé Maison des jeunes Les « M »
Emploi – Insertion Professionnelle	Reprise de la proposition de 2020 : La commune « chef de file » pour les chômeurs de son territoire.	L5322-1 à L5322-4 du code du travail
Enseignement	Obtenir le transfert de l'internat du Lycée Grand Air ou coopérer avec la Région pour sa réhabilitation Ouvrir 1 classe « ULIS » par école pour couvrir tous les types de handicap avec le regroupement du personnel adéquat Reprise de la proposition de la liste « Arcachon Ecologie et Solidarité » pour le transport des enfants Crèche labellisées AVIP/Ecolo crèche Créer avec l'Éducation nationale des n classes à horaires aménagés en musique, danse, arts plastiques et sport qui permettent aux élèves de pratiquer une activité artistique ou sportive de manière soutenue en complémentarité avec les programmes scolaires. Etat des lieux de la loi Egalim dans les cantines scolaires Opportunité de créer un relais d'assistantes maternelles	Parcours EAC Plan d'Education Territoriale Plan régional de rénovation des lycées PTA Obligations réglementaires
Sport	Rénovation/Mise aux normes/contrôle des équipements sportifs : le stade Mathéo Petit, Jean Brousse et le Vélodrome doivent continuer à accueillir des concerts Une rampe d'accès immergeante plutôt qu'un siège (piscine) Etat des lieux Service des Sports et/ou Office des sports Construire une salle handi-sport ; subventionner une association compétente et/ou recrutement (prise en charge de A à Z)	
Action Culturelle	Maintenir le festival Cadence Transformer les concerts de l'Été/du Vélodrome en un vrai festival (voire plusieurs) : 4 scènes (Mer, Forêt, Urbaine, Accoustique)	

	Nb : Faire en sorte que les commerces d'Arcachon soient les principaux fournisseurs (boissons et alimentation) et bénéficiaires des aspects marchands Une nouvelle mise à disposition des espaces culturelles selon les périodes de l'année et les moments de la journée : MAJ de la proposition de 2020 Travailler sur la programmation annuelle qui s'essouffle Rénovation et ajout d'un ascenseur à l'Olympia : modification de l'espace scénique et de la salle Embauche techniciens	
Tourisme	Lutter contre les plateformes de location de meublés touristiques Dialoguer avec les représentants de la filière des PT/HR/Commerçants pour faire baisser les prix : cf. Energie Ouvrir au moins une plage à la présence canine pendant la période estivale Etendre l'amplitude horaire des « handi-plagistes »	Loi Le meur - Echaniz https://propulsebyca.fr/local-commercial/mairie
Intervention dans le domaine économique	Finir l'accessibilité du cinéma « Grand Ecran » Etat des lieux nurserie et pépinière d'entreprise 1 équipe municipale en charge de la vie commerçante 1 confiseur 1 SHEIN-BHV Retour d'un magasin d'un opérateur téléphonique	Aides à l'immobilier d'entreprises (L. 1511-3) Aides professionnels de santé visant à favoriser les soins en zones déficitaires (art. L. 1511-8 du CGCT) Aides aux salles de spectacle cinématographique (art. L.2251 4) : Les communes peuvent attribuer des subventions à des entreprises existantes ayant pour objet l'exploitation de salles de spectacle cinématographique. Ingénierie financière : Garantie d'emprunt à des personnes de droit privé (L. 2252-1 et s. du CGCT) Participation au capital de sociétés de garantie (art. L. 2253-7) Participation au capital de sociétés de capital investissement, de sociétés de financement interrégionales ou propres à chaque région, de SEM ou de SATT (Art. L.4211-1 8°), en complément de la région. Souscription de parts dans un fonds commun de placement à risques à vocation régionale ou interrégionale ayant pour objet d'apporter des fonds propres à des entreprises possible en complément de la région dans le cadre d'une convention passée avec celle-ci. Une commune peut participer financièrement à la mise en oeuvre du fonds d'investissement de proximité définis à l'article L. 214-30 du code
Politique de la ville	Sommes-nous éligibles ? A quelle échelle ? Pourquoi faire	Contrat de ville
Urbanisme	Gel des permis de construire sauf pour HLM La Charte du patrimoine remarquable est – elle amendable ? Reprise de la proposition de 2020 sur le casino Etat des lieux du PLU Renaturation/Végétation verticale rampante Moins d'obstacles en ville STOP à la façade PICHET Reprise de la proposition de 2020 sur la réhabilitation de l'Aquarium, L'océarium oui l'hôtel de luxe non Maintien du droit de préemption Le SCOT et l'urbanisation sur les dents creuses nous empêchent-ils de construire du logement social autre part ?	Beaucoup de réglementations qui s'enchevêtrent

	1 éco-quartier au niveau de l'île aux oiseaux et des cabanes tchanquées Organiser un concours d'architecture : Dessine-moi les tours de logements à l'image de chaque quartier de la ville d'Arcachon = « Les 4 saisons » de A.Vivaldi	
Aménagement du territoire	Si dédoublement de la D1250 = Reprise de la proposition de 2020 (brouillon élection départementale) sur un péage exemptant les travailleurs et les habitants permanent) à la sortie de l'A63/ entrée A660 Finir l'aménagement des pistes cyclables Réintroduire 4 cabines téléphoniques (1 dans chaque quartier)	Jurisprudence île d'Oléron ou de Ré (à vérifier)
Logement-habitat	Maintien de l'accompagnement pour la rénovation thermique des logements Construction de 5 tours de logements sociaux de 120 à 140 logements exclusivement sociaux ou 10 de 70 logements 334 logements sociaux impérativement en fin de mandat MAJ du fichier PA/PH de la commune pour l'adaptation du logement et l'accompagnement de la vieillesse à la fin de vie et de la perte d'autonomie au handicap.	PLH Loi SRU
Environnement – Patrimoine	Etude sur la Nature comme alternative aux infrastructures traditionnels de sécurité de la voie publique Flore sous – marine aidant au retour de la biodiversité sous les habitations de l'éco-quartier Des végétaux peu gourmands en eau, rampant et générant de l'humidité/fraicheur sur les murs des tours	
Energie	Transformer Arcachon en commune auto-consommante Produire de l'énergie « propre », « renouvelable » Insérer l'énergie produite dans le réseau de distribution de chaleur et de froid Veille juridique sur le principe « d'intérêt public local : Une collectivité locale peut – elle passer un marché public de fourniture d'énergie pour les acteurs économiques privés de son territoire sans enfreindre la concurrence ? Pour les stations balnéaires l'idée est : - d'aider les commerces dont le CA dépend essentiellement de l'activité/fréquentation touristique en leurs proposant une offre qui réduise les coûts/charges fixes pour baisser les prix/augmenter les salaires/embaucher ET/OU Pour les stations balnéaires l'idée est : - d'aider les commerces dont le CA dépend essentiellement de l'activité à l'année en leurs proposant une offre qui réduise les coûts/charges fixes pour baisser les prix/augmenter les salaires/embaucher Rapport d'activités de la COBAS sur les unités de méthanisation	Loi ENR Art. L.2224-31 CGCT Art. L.2224-32 CGCT Art. L.2224-34 CGCT Art. L.2224-37 CGCT Article 8 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation, modifié par la loi n° 80-531 du 15 juillet 1980 relative aux économies d'énergie Art. L. 3641-1 et L. 5217-2 Art. L. 5215-20 TERRA ENERGIES (NoA)
Ports, voies d'eau et liaisons maritimes	Une fermeture progressive du port et du mouillage pour les navires de plaisance des particuliers Accès pour les pêcheurs, ostréiculteurs, navires de la SNSM, police/gendarmerie marine, taxi-boat, navettes Rendre le bassin à la Nature – limiter la présence humaine	